

Eveché de Vannes
Capitation de messieurs
de la noblesse de
l'année 1740 ¹
12829[#] 12^s 10^d

Etats de Bretagne

Rôle de repartition de la somme de douze mille huit cent vingt neuf livres que doivent payer messieurs les gentilshommes, leurs veuves, enfans et domestiques de l'evêché de Vannes pour leur capitation de la presente année mille sept cent quarante conformément aux declarations du Roy des 12 mars 1701 et 9 juillet 1715 à l'abonnement qui en a été fait par les Etats de cette Province de Bretagne, et aux arrêts du conseil rendus en consequence ; à laquelle repartition à été procedé par messieurs les Commissaires des dits Etats deputés à cet effet par deliberation du 9 novembre 1738 et autorisés par arrêts du conseil des 14 et 31 decembre de la même 1738.

Sçavoir

Noms de messieurs de la Noblesse et sommes qu'ils doivent payer ecrites en toutes lettres ²	Les dites sommes tirées hors ligne en chiffre
---	--

Ville de Vannes

Monsieur le comte de Lannion cinq cent cinquante livres sur laquelle somme il luy sera diminué par le receveur celle de 330 [#] qu'il paye sur les Etats du Roy en qualité de gouverneur de Vannes ainsi il ne payera en decharge de la Province que deux cent vingt livres cy	220
domestiques seize livres cy	16
Sommaire deux cent trente six livres cy	236

[page 2]

Monsieur le marquis de Lannion cent quarante six livres dix sols sur laquelle somme il luy sera diminué par le receveur celle de 82 [#] 10 ^s qu'il paye sur les Etats du roy en qualité de colonel reformé ainsi il ne payera en decharge de la Province que soixante quatre livres cy	64
Mademoiselle Derval seize livres cy	16
Madame de Kervilio sept livres cy	7

1. Source : Archives Départementales de Loire-Atlantique, B 3487. Transcription de Jean-Claude Michaud en décembre 2009 pour Tudchentil. Relecture et mise en page : A. de la Pinsonnais.
2. Le texte abrège très souvent le mot *domestique*, et dans ce cas il est souvent impossible de savoir s'il faut le lire au singulier ou au pluriel. Lorsque ce cas se présente, nous avons conservé l'abréviation (*domestiq.*).

Monsieur de Sourville trente huit livres cy	38
Madame de Velleac trente livres cy	30
Madame de Camois sept livres cy	7
Monsieur de Roscanvec cinquante une livres cy	51
Mademoiselle de Roscanvec six livres	6
Madame de Coetec dix sept livres cy	17
Sommaire deux cent trente six livres cy	236 [#]

[page 3]

Monsieur de Gredan vingt huit livres dix sols sur laquelle somme le receveur luy diminura celle de 16 [#] 10 ^s qu'il paye comme lieutenant colonel reformé ainsi il ne payera en decharge de la Province que douze livres cy	12
Monsieur du Clos Bossart trente livres cy	30
Madame de la Grandville quatre vingt livres cy	80
Madame de Jacquelot quatre vingt livres cy	80
Monsieur son fils cadet seize livres cy	16
Mademoiselle sa fille seize livres cy	16
Sommaire deux cent trente quatre livres cy	236 [#]

[page 4]

Madame de Kerangat cinq livres cy	5
Monsieur de Fournel six livres cy	6
Monsieur de Langle quatre vingt trois livres un sol sur laquelle somme le receveur luy diminura celle de 28 [#] 1 ^s qu'il paye en qualité de lieutenant de vaisseaux retiré ainsi il ne payera en decharge de la Province que cinquante cinq livres cy	55
Monsieur du Baudory cent cinquante livres cy	150
Madame de la Bedoyere vingt cinq livres cy	25
Madame de Gourhel vingt cinq livres cy	25
Madame des Cartes quatre vingt dix livres cy	90
Mademoiselle sa fille soixante quinze livres cy	75
Monsieur de Larré cy devant president à mortier cent soixante livres cy	160
Sommaire cinq cent quatre vingt onze livres cy	591 [#]

[page 5]

Monsieur Le Meilleur vingt cinq livres cy	25
Monsieur de St Denas quarante livres cy	40
Monsieur de Corec vingt cinq livres cy	25
Madame de Limoges quatre vingt huit livres cy	88
Monsieur de Keralbaud seize livres cy	16
Monsieur de Lescouet soixante quinze livres cy	75
Monsieur de Kerdaniel cinquante livres cy	50
Monsieur de la Besneraye en decharge de l'évêché de Saint-Malo par ordonnance de la commission vingt livres cy	20

Sommaire trois cent trente neuf livres cy 339#

[page 6]

Monsieur des Marais Cohier seize livres cy	16
Madame de la Porte Boutouillic et enfans huit livres	8
Monsieur des Villegeffs dix livres cy	10
Monsieur de la Coudraye soixante livres cy	60
Madame Louise Boutouillic veuve Helo vingt cinq livres	25

Allais et St Gorgon

Madame du Plessix Rivault et enfans vingt livres cy	20
Monsieur de Kerhau de Coueslin dix livres cy	10

Ambon

Monsieur de la Pommeraye Kerambart quarante livres cy	40
Sommaire cent quatre vingt neuf livres cy	189#

[page 7]

Monsieur le Mentier quarante quatre livres cy	44
---	----

Arzal

Madame de la Cherquetiere cinq livres cy	5
--	---

Badenne

Madame de Cardelan quarante sept livres cy	47
Messieurs ses enfans soixante dix livres cy	70
Madame de Bourgerel cinq livres cy	5

Baud

Monsieur de Langle cy devant president à mortier cent quarante livres cy	140
Sommaire trois cent onze livres cy	311#

[page 8]

Bains

Madame de Keraudren douze livres cy	12
Monsieur de Talhouet de la Rouardays seize livres cy	16

Beganne

Monsieur de Champeaux trente livres cy	30
Madame de Lehellec et messieurs ses enfants quarante quatre livres cy	44
Monsieur de la Saullaye trente livres cy	30

Beric

Madame de Bavalan quarante sept livres cy	47
Messieurs ses enfans cinquante livres cy	50

Berné

Monsieur le marquis du Pontcallec deux cent quatre vingt dix livres cy	290
--	-----

Bourg Peaule

Monsieur de Fereac quarante deux livres cy	42
Sommaire cinq cent soixante une livres cy	561 [#]

[page 9]

Bignan

Madame de Beaulieu et monsieur son fils trente neuf livres cy	39
---	----

Bubry

Monsieur de Bruslée marié vingt livres cy	20
Mademoiselle de Bruslée huit livres cy	8
Monsieur de Keraly dix livres cy	10
Monsieur de Coediguel dix livres cy	10

Bulleon

Monsieur de Lentivy Kernazel seize livres cy	16
Sommaire cent trois livres cy	103 [#]

[page 10]

Caden

Monsieur de la Beraye quarante six livres dix sols sur quoy il luy sera diminué par le receveur 16 [#] 10 ^s qu'il paye en qualité de capitaine de dragons ainsi il ne payera en decharge de la Province que trente livres cy	30
Monsieur de Severac trente quatre livres deux sols six deniers sur quoy il luy sera diminué par le receveur 4 [#] 2 ^s 6 ^d qu'il paye en qualité de capitaine reformé ainsi il ne payera en decharge de la Province que trente livres cy	30

Madame du Maz Rado et enfants trente cinq livres cy	35
Monsieur du Gouvello vingt quatre livres cy	24
Sommaire cent dix neuf livres cy	119 [#]

[page 11]

Carentoir

Monsieur le comte de Talhouet cent soixante dix livres cy	170
Monsieur le chevalier de Talhouet vingt six livres dix sols sur quoy il luy sera diminué par le receveur de 16 [#] 10 ^s qu'il paye en qualité de capitaine de dragons ainsi il ne payera en decharge de la Province que dix livres cy	10
Monsieur de Marniere vingt quatre livres cy	24
Madame de Trevegat et enfans douze livres cy	12
Sommaire deux cent seize livres cy	216 [#]

[page 12]

Madame de la Danais douze livres cy	12
Monsieur de Launay Gueriff et ses cadets vingt livres	20
Monsieur de la Bouessiere dix livres cy	10
Mademoiselle de la Bouessiere sa sœur sept livres cy	7
Monsieur de la Guichardays Carheil trente livres	30
Monsieur de Trelo trente cinq livres cy	35

Carnac

Monsieur le comte du Laz cent soixante cinq livres cy	165
La veuve et enfans de monsieur de Paul son frere quarante livres cy	40
Sommaire trois cent dix neuf livres cy	319 [#]

[page 13]

Caudan

Mademoiselle des Portes St Dudec trois livres cy	3
Madame de Kermain dix livres cy	10

Cleguer

Madame de Meslien douze livres cy	12
Madame de Palliere vingt livres cy	20

Cleguerec

Madame de Lennevaux quatre vingt dix livres cy	90
Monsieur le chevalier de Lennevaux quinze livres cy	15
Monsieur du Faou cinquante six livres cy	56

Cournon

Monsieur de Cournon Rado cinquante livres cy	50
--	----

Crach

Monsieur de Coué soixante dix sept livres cy	77
Monsieur de Kerantré cinquante cinq livres cy	55
Monsieur le chevalier de Kerantré quinze livres cy	15
Sommaire quatre cent trois livres cy	403 [#]

[page 14]

Elleven

Monsieur de Kerfily cent quatre vingt dix livres cy	190
Monsieur de Lentivy Kergoz quinze livres cy	15
Monsieur de Tredion son fils treize livres cy	13

Erdeven

Monsieur de Keraveon cent cinquante livres cy	150
Monsieur de Gouyon quatre vingt dix livres cy	90
Messieurs ses freres quarante sept livres sur quoi il leur sera diminué par le receveur 31 [#] qu'ils payent en qualité de capitaines de cavalerie ainsi ils ne payeront en decharge de la Province que seize livres cy	16
Sommaire quatre cent soixante quatorze livres cy	474 [#]

[page 15]

Mademoiselle de Gouyon leur sœur douze livres cy	12.
--	-----

Grand Champ

Monsieur de Kerleau Boisdaly quatorze livres huit sols sur quoi il luy sera diminué 4 [#] 8 ^s qu'il paye en qualité de lieutenant d'infanterie ainsi il ne payera en decharge de la Province que dix livres cy	10
Monsieur de Penhouet quatre vingt huit livres cy	88

Guemené

Monsieur de Menoray pere quatre vingt livres cy	80
---	----

Monsieur Grutus six livres cy 6

Guenin

Monsieur de Martel soixante dix sept livres cy 77

Sommaire deux cent soixante treize livres cy 273[#]

[page 16]

Guegon

Madame de la Chapelle Ville Platte trente cinq livres 35

Monsieur de la Chapelle son fils trente livres cy 30

Gueheno

Monsieur de la Ville Bouquet soixante dix livres cy 70

Guidel

Madame du Couedor et mademoiselle sa fille soixante livres cy 60

Monsieur de Merinville la Pierre cent seize livres dix sols sur laquelle somme le receveur luy diminuera celle de 16[#] 10^s qu'il paye en qualité de capitaine de dragons ainsi il ne payera en decharge de la Province que cent livres cy 100

Sommaire deux cent quatre vingt quinze livres cy 295[#]

[page 17]

Landaule

Monsieur de Robien de Rais quatre vingt sept livres cy 87

Madame de Rais sa mere dix livres cy 10

Landevant

Monsieur de Perrien cinquante quatre livres cy 54

Mademoiselle de Perrien six livres cy 6

Langon

Madame de Virel veuve et ses enfants du dernier lit vingt quatre livres cy 24

Messieurs du Bot soixante livres laquelle somme sera payée sur le prix du bail de la terre du Predy soixante livres cy 60

Monsieur du Plessix Cheviere vingt cinq livres cy 25

Sommaire deux cent soixante six livres cy 266[#]

[page 18]

Languidic

Monsieur Legrand Maitre deux cent vingt livres cy	220
Madame de la Forest sa mere soixante quatorze livres cy	74
Madame de Kerveno vingt une livres cy	21
Monsieur de Kerveno son fils vingt trois livres cy	23
Mademoiselle sa sœur six livres cy	6
Monsieur de Cadeville le fils quarante livres cy	40
Madame de Baud et enfans douze livres cy	12
Sommaire trois cent quatre vingt seize livres cy	396 [#]

[page 19]

Lorient

Monsieur du Velart cent livres cy	100
Mademoiselle du Velart sa sœur vingt livres cy	20
Mademoiselle de Molandon dix livres cy	10

Lantillac

Madame de Lantillac veuve vingt livres cy	20
Monsieur de Cleguenec cent huit livres cy	108

Lanvaudan

Monsieur de Kerolin cent trente livres cy	130
---	-----

Les Fougerais

Madame de Villechauve huit livres cy	8
--------------------------------------	---

Lignole

Monsieur de Keroualan dix livres cy	10
Monsieur de Cavallan huit livres cy	8
Sommaire quatre cent quatorze livres cy	414 [#]

[page 20]

Malansac

Monsieur et madame de Mandreville et enfans du premier mariage de la

dite dame vingt livres cy	20
Monsieur de Severac quarante livres cy	40
Les cadets de monsieur de Severac neuf livres cy	9

Malguenac

Madame du Roscouet soixante livres cy	60
domestiques dix livres cy	10
Madame de Lentivy Talhouet quatre vingt onze livres	91
Monsieur de Talhouet son fils ainé soixante livres cy	60
Messieurs ses cadets seize livres cy	16

Mellionec

Monsieur Dupont Raoul vingt quatre livres cy	24
--	----

Mesland

Les enfans de monsieur Jeguy dix livres cy	10
Sommaire trois cent quarante livres cy	340 [#]

[page 21]

Monsieur de Kermoual Bellec six livres cy	6
---	---

Mendon

Monsieur de Kermelec quarante livres cy	40
---	----

Meucon

Madame de Vaudurant vingt cinq livres cy	25
--	----

Missiriac

Monsieur de Landual Castel seize livres cy	16
--	----

Molac

Les domestiques de monsieur le comte de Carcado trente livres cy	30
--	----

Moustoir Billio

Monsieur de Guervazy quarante cinq livres cy	45
Messieurs ses cadets onze livres cy	11
Monsieur Thomelin six livres cy	6
Sommaire cent soixante dix neuf livres cy	179 [#]

[page 22]

Moustoir Remungol

Monsieur de Lentivy Boishardouin douze livres cy 12

Moustoir Radenac

Madame de la Boullaye de Langle cinquante six livres cy 56

Messieurs ses cadets trente livres cy 30

Naustangue

Messieurs de St Georges cent quarante livres cy 140

Peillac

Monsieur de la Landelle vingt huit livres cy 28

Mesdemoiselles du Guesclin seize livres cy 16

Presquen

Monsieur de Pennevern soixante douze livres cy 72

Sommaire trois cent cinquante quatre livres cy 354[#]

[page 23]

Plaudren

Monsieur du Nedo cent quinze livres cy 115

Monsieur le chevalier du Nedo vingt une livres cy 21

Les enfans de monsieur de Robien Camezon soixante douze livres cy 72

Monsieur Dibart trente livres cy 30

Monsieur de Kercouble vingt cinq livres cy 25

Pleucadeuc

Monsieur de Bohal quatre vingt huit livres 88

Monsieur le chevalier de Bohal vingt deux livres 22

Monsieur de Lieuzel vingt livres cy 20

Madame de la Tronchais et mademoiselle sa fille huit livres cy 8

Sommaire quatre cent une livres cy 401[#]

[page 24]

Plumelec

Madame de Chateau Trop vingt six livres cy	26
Madame la marquise de Guemadec cent soixante livres cy	160
Madame de Penelen vingt deux livres cy	22
Monsieur de Remungol six livres cy	6

Ploemur

Madame du Terre douairiere vingt livres cy	20
Madame de St Deron vingt deux livres cy	22
Mademoiselle sa fille quarante deux livres cy	42
Monsieur de Kerivilly et mademoiselle sa sœur trente livres cy	30
Madame de Kerguevel six livres cy	6
Sommaire trois cent trente quatre livres cy	334 [#]

[page 25]

Ploerdu

Monsieur du Guillier des Fontaines dix sept livres cy	17
Monsieur de Kerourin douze livres cy	12

Ploerin

Monsieur du Grino cent cinquante trois livres cy	153
--	-----

Plouay

Monsieur du Boderu cent livres cy	100
Monsieur de Menhouarn quatre vingt livres cy	80

Plouguernevel

Monsieur de Perrien Crenan trente livres cy	30
Monsieur de Coetual quarante livres cy	40
Monsieur de Kermoual de Kerjegu huit livres cy	8

Plouray

Madame de Guy de Foue trente cinq livres cy	35
Ses cadets de monsieur Guy de Fosse onze livres cy	11

Pleuherlin

Madame de Talhouet du Bot veuve cinquante livres	50
--	----

Messieurs ses enfans trente livres cy	30
Monsieur du Bot vingt cinq livres cy	25
Sommaire cinq cent quatre vingt onze livres cy	591 [#]

[page 26]

Pluneret

Monsieur de Montigny Kerispert quarante neuf livres cy	49
--	----

Pontivy

Monsieur de Lesquen du Moustoir Lan trente livres cy	30
Monsieur de Riviere soixante livres cy	60
Madame de Lomaria trente quatre livres cy	34
Messieurs ses enfans vingt cinq livres cy	25
Monsieur de la Villeau vingt cinq livres cy	25
Monsieur de Kamereuc quarante livres cy	40
Monsieur d'Almas vingt deux livres cy	22

Pluvigner

Monsieur de Moncamp cent huit livres cy	108
Sommaire trois cent quatre vingt treize livres cy	393 [#]

[page 27]

Quesven

Monsieur de Kersalo soixante dix huit livres cy	78
---	----

Redené

Monsieur de Kerlain quinze livres cy	15
Madame Kerlain douairiere quinze livres cy	15

Reguiny

Monsieur de la Touche Parmand cent dix livres cy	110
Monsieur de Kerel Gourdan cinquante livres cy	50

Renac

Monsieur du Petit Bois Fournier vingt deux livres cy	22
Sommaire deux cent quatre vingt dix livres cy	290 [#]

[page 28]

Monsieur le chevalier de Peslan, son frere et mademoiselle de Peslan sa sœur vingt livres huit sols sur laquelle somme le receveur diminura celle de 4 [#] 8 ^s que monsieur le chevalier de Peslan paye en qualité de lieutenant d'infanterie ainsi ils ne payeront en decharge de la Province que seize livres cy	16
Monsieur de Coespel vingt cinq livres cy	25

Redon

Mesdemoiselles de Trehuen Rado huit livres cy	8
Madame du Rozay Paignon onze livres cy	11
Monsieur de la Massuë vingt une livres cy	21
Madame de la Massuë veuve douze livres cy	12
Sommaire quatre vingt treize livres cy	93 [#]

[page 29]

Monsieur Dondel du Faouedique quarante cinq livres cy	45
Monsieur de Kerleau Mauduit quarante cinq livres	45

Riantec

Madame du Quartier six livres cy	6
Messieurs ses enfans vingt trois livres cy	23

Rieux

Madame de la Gaudinays et mademoiselle sa fille douze livres cy	12
Monsieur de Forges son fils vingt cinq livres cy	25

Rochefort

Monsieur le comte de Rochefort quatre cent cinquante livres sur quoi le receveur luy diminura 165 [#] qu'il paye en qualité de guidon de la gendarmerie ainsi il ne payera en decharge de la Province que deux cent quatre vingt cinq livres cy	285
Sommaire quatre cent quarante une livres cy	441 [#]

[page 30]

Mademoiselle de Rochefort sa sœur quatre vingt livres cy	80
Madame des Portes de Guinée quinze livres cy	15

Ruffiac

Monsieur de la Bourdonnaye trente livres cy	30
Monsieur de Paul vingt livres cy	20

Seglien

Monsieur le marquis de Coetenfau six cent soixante quatorze livres sur laquelle somme le receveur luy diminura celle de 330 [#] qu'il paye en qualité de gouverneur de Morlaix ainsi il ne payera en decharge de la Province que trois cent quarante quatre livres cy	344
Sommaire quatre cent quatre vingt neuf livres cy	489 [#]

[page 31]

S^t Allouestre

Monsieur de Lentivy Bernac trente livres cy	30
---	----

S^t Avé

Monsieur de Keroset cent cinquante cinq livres cy	155
---	-----

S^t Caradec

Monsieur de Lage dix sept livres cy	17
-------------------------------------	----

S^t Gildas d'Auray

Monsieur de Kermadec et mademoiselle sa sœur soixante livres cy	60
Monsieur de la Grationays quarante six livres dix sols sur quoi le receveur diminura 16 [#] 10 ^s qu'il paye en qualité de capitaine de cavalerie ainsi il ne payera en decharge de la Province que trente livres cy	30
Les enfans de monsieur Livec dix livres cy	10
Madame de Guitto Botherel quarante livres cy	40
Les enfans de monsieur de Kerbois cent livres cy	100
Monsieur de Champeaux soixante dix livres cy	70
Monsieur de Penhair Kervilio douze livres cy	12
Madame de la Porte le Gouvello trente une livres	31
Sommaire cinq cent cinquante cinq livres cy	555 [#]

[page 32]

Monsieur de Lesquen vingt trois livres cy	23
Madame de Keriargon quinze livres cy	15
Monsieur de Trevelec son fils aîné vingt cinq livres cy	25
Madame de Kerlan Boutouillic et enfans vingt cinq livres	25

S^t Gilles Hennebond

Monsieur de Villeblanche quatre vingt livres cy	80
Monsieur du Cosquer Boutouillic trente quatre livres cy	34

Monsieur de Keroman Boutouillic trente quatre livres	34
Monsieur de Kerorien soixante quinze livres cy	75
Monsieur du Pou du Vergier soixante quatorze livres	74
Mademoiselle du Vergier sa sœur sept livres cy	7
Monsieur du Bouestier quatre vingt dix livres cy	90
Mademoiselle du Bouestier sa sœur dix livres cy	10
Sommaire quatre cent quatre vingt douze livres cy	492 [#]

[page 33]

Monsieur de Kerdeff vingt livres cy	20
Monsieur du Leré Boutouillic soixante livres cy	60
Monsieur de Kerhaute son frere quarante quatre livres	44
Madame du Guergelin Boutouillic et enfans trente quatre livres cy	34
Monsieur du Gouvello vingt quatre livres cy	24
Monsieur de Prevazy Boutouillic vingt cinq livres dix huit sols sur laquelle somme le receveur lui diminuera celle de 9 [#] 18 ^s qu'il paye en qualité de capitaine ainsi il ne payera en decharge de la Province que seize livres cy	16
Mademoiselle de Rumelec sa sœur huit livres cy	8
Madame du Plessix Mauduit et enfans quarante trois livres cy	43
Sommaire deux cent quarante neuf livres cy	249 [#]

[page 34]

Monsieur du Plessix Mauduit vingt huit livres dix sols sur laquelle somme le receveur luy diminuera celle de 16 [#] 10 ^s qu'il paye en qualité de lieutenant colonel refformé ainsi il ne payera en decharge de la Province que douze livres cy	12
Monsieur Mauduit trente six livres dix sols sur laquelle somme le receveur lui diminuera celle de 16 [#] 10 ^s qu'il paye en qualité de capitaine de Cavalerie ainsi il ne payera en decharge de la Province que vingt livres cy	20
Madame de St Lazare vingt quatre livres cy	24
Monsieur de Kernalno cinquante livres cy	50
Sommaire cent six livres cy	106 [#]

[page 35]

Madame du Boisriou sept livres cy	7
Mademoiselle Duval Blanchart sept livres cy	7
Monsieur Delée dix livres cy	10
Monsieur de Coscaudu soixante quatre livres cy	64

St Gonnery

Monsieur le marquis de Carcado cent soixante trois livres	163
---	-----

St Gravé

Monsieur du Brossay soixante livres cy	60
Les enfans de monsieur du Brossay le cadet non compris celui qui est au service vingt sept livres cy	27

St Jagu

Monsieur de Carmoy vingt livres cy	20
------------------------------------	----

St Just

Monsieur de la Saullaye trente livres cy	30
Les enfans de monsieur de Trelo vingt cinq livres cy	25

St Martin

Monsieur de Castelan quatre vingt dix livres cy	90
Monsieur de la Houssaye trente cinq livres cy	35
Sommaire cinq cent trente huit livres cy	538 [#]

[page 36]

St Nolf

Monsieur Depinay Beauchaine heritier de monsieur du Bezy vingt cinq livres laquelle somme sera prise par preference sur le prix de la terre du Bezy cy	25
--	----

St Servant

Monsieur de Castel trente cinq livres cy	35
Mademoiselle de Carmené Lesquen dix livres cy	10

Sulniac

Monsieur de Talhouet Beslon sept livres cy	7
--	---

St Vincent

Madame de Launay quarante livres cy	40
Monsieur de Rulliac son fils vingt livres cy	20
Mademoiselle de l'Hospital cinq livres cy	5

Sarzeaux et Prozat

Monsieur de Keriaval trente six livres cy	36
Messieurs ses cadets seize livres cy	16
Monsieur de Rosmeno seize livres cy	16

Madame du Bois de la Salle cinq livres cy	5
Sommaire deux cent quinze livres cy	215 [#]

[page 37]

Madame de Francheville cent vingt livres cy	120
Monsieur le chevalier de Keriaval sept livres cy	7
Monsieur de Trevelec quatorze livres cy	14
Monsieur de la Tullaye quatorze livres cy	14
Monsieur de Serant trente cinq livres cy	35

Sixt

Monsieur du Guiny trente livres cy	30
Monsieur du Deron quarante livres cy	40
Monsieur de Pommery Gouro trente livres cy	30
Monsieur de la Bourdonnaye trente six livres douze sols sur laquelle somme le receveur lui diminura celle de 6 [#] 12 ^s qu'il paye en qualité d'enseigne qux gardes ainsi il ne payera en decharge de la Province que trente livres cy	30
Sommaire trois cent vingt livres cy	320 [#]

[page 38]

Serant

Monsieur de la Villedort soixante dix livres douze sols dix deniers cy	70	12 ^s 10 ^d
Monsieur de Trevelec sept livres cy	7	
Monsieur de Champsçavoy vingt quatre livres cy	24	
Madame de Brignac quatre vingt livres cy	80	
Messieurs ses cadets vingt livres cy	20	

Stival

Monsieur de Berrien cent cinquante trois livres cy	153
--	-----

Surzu

Monsieur du Grego cinquante livres cy	50
Monsieur le chevalier du Grego vingt quatre livres huit sols sur laquelle somme le receveur luy diminura celle de 4 [#] 8 ^s qu'il paye en qualité de lieutenant d'infanterie ainsi il ne payera en decharge de la Province que vingt livres cy	20
Monsieur de Passé quarante livres cy	40

Treal

Monsieur de la Ruée dix livres cy	10
-----------------------------------	----

Sommaire quatre cent soixante quatorze livres douze sols
dix deniers cy

474[#] 12^s 10^d

[page 39]

Recapitulation

1 ^{ere} page	236				6315
2	236	21 ^e page			179
3	234	22			354
4	591	23			401
5	339	24			334
6	189	25			591
7	311	26			393
8	561	27			290
9	103	28			93
10	119	29			441
11	216	30			489
12	319	31			555
13	403	32			492
14	474	33			249
15	273	34			106
16	295	35			538
17	266	36			215
18	396	37			320
19	414	38			474 12 10
20	340				12829 [#] 12 ^s 10 ^d
	6315 [#]				

Vu, calculé et arrêté par les commissaires des Etats de Bretagne députés par delibération du 9 novembre 1738 et autorisés par arrêts du conseil des 14 et 31 decembre de la même année 1738 le present rôle de repartition de la capitation de Messieurs de la Noblesse de l'evêché de [page 40] Vannes de la presente année mil sept cent quarante contenant quarante pages, lequel s'est trouvé monter à la somme de douze mille huit cent vingt neuf livres douze sols dix deniers cy 12829[#] 12^s 10^d

Nous commissaires susdits ordonnons que le dit rôle sera executé selon sa forme et teneur et par provision conformement aux declarations du roy des 12 mars 1701 et 9 Juillet 1715 concernant la capitation, à l'abonnement qui en a été fait par les Etats et aux arrêts du Conseil rendus en consequence, ce faisant que messieurs de la noblesse y denommés payeront les sommes auxquelles ils s'y trouvent compris et taxés, leurs veuves, enfans et heritiers ou ayant cause tant pour leur capitation que pour celle de leurs domestiques, en deux termes et payements egaux, le premier depuis le premier avril jusqu'au premier may et le second depuis le premier octobre jusqu'au premier

novembre de la dite année mil sept cent quarante es mains du sieur du Lerin Morice receveur des fouages extraordinaires de l'évêché de Vannes chargé du recouvrement des dites sommes pour être par lui remises en celles du sieur de la Boissiere tresorier général des etats à Rennes en son bureau rue de Montfort aussi en deux termes et paiements egaux, moitié dans le premier juin et l'autre moitié dans le premier decembre de la même année faute du quel paiement par les contribuables ils seront tenus de payer l'interêt sur le pied du denier quinze audit receveur qui en aura fait les avances conformément à la deliberation du 17 decembre 1736 et reglement des Etats du 6 novembre 1738 et ce à compter du jour qu'il constatera avoir fait les dites avances, à quoi faire les dits contribuables seront contraints par toutes sortes de voyes et rigueurs de justice comme pour leur propres deniers et affaires de sa Majesté et par preference à tous autres creanciers suivant les edits et declarations à ce sujet ainsi qu'il est porté par les deliberations des Etats des 14, 16 et 18 novembre 1734, même leurs fermiers, metayers, vassaux et bien tenants ou ayans cause, regisseurs et procureurs, sollidairement en leurs acquits par saisies et ventes de leurs meubles et effets, même par corps apres une sommation de quinzaine prealablement faite aux frais des [page 41] redevables et ce par le ministere de tous huissiers et sergens requis de quelque lieu qu'ils soient aux quels nous enjoignons de le faire à peine de desobeissance, aux brigadiers, soubbrigadiers et cavaliers de la marechaussée de leur preter main forte sous les memes peines et au receveur de faire faire toutes diligences dans les termes cy dessus marqués et sans aucun retardement à peine de demeurer personnellement responsable du total du montant du present rôle et d'y être contraint par toutes sortes de voyes, comme pour les propres deniers et affaires de Sa Majesté, même par corps et à ses frais à la diligence dudit sieur de la Boissiere Tresorier des dits Etats.

Ordonnons outre que les commissaires aux consignations et aux saisies réelles et généralement tous depositaires de justice, greffiers, huissiers, sergens et autres qui ont ou pourront avoir cy apres des deniers appartenant à messieurs de la noblesse compris au present rôle, leurs veuves, enfans et heritiers ou ayans cause seront tenus de s'en saisir aux mains du dit sieur receveur des fouages ou du porteur de ses pouvoirs jusqu'au prorata des taxes des redevables et des frais qui pourront avoir été faits en consequence, et ce par preference à toutes autres dettes et creances de quelques nature quelles soient même quoiqu'acceptées suivant et aux termes des declarations à ce sujet et à peine de repondre en leurs propres et privés noms des poursuites que le dit receveur seroit en droit de faire vers eux faute de se conformer à cette disposition, et raportant par eux les quittances du dit receveur ou du porteur de ses pouvoirs ils en demeureront d'autant quittes et dechargés vers et contre tous, ce qui sera aussi observé à l'égard des fermiers, metayers, vassaux et bien tenants, regisseurs et procureurs sur le prix de leurs baux à ferme, exploitation ou abiennement des termes echus ou à echoir sur la seule representation des dites quittances du paiement de la [page 42] capitation des contribuables et des frais en consequence.

Ceux des contribuables compris au present rôle qui se pretendront taxés au dela de leurs justes taxes, ne pourront se pourvoir que par oposition devant les seuls commissaires des Etats en justifiant en cas d'opposition du paiement de la quotité de leurs impositions.

Pourra le dit sieur receveur remettre le tout ou partie du montant du present rôle au fur et à mesure qu'il touchera avant les premier juin et premier decembre cy dessus marqués pour eviter les diminutions qui pourroient arriver sur les especes d'or ou d'argent pendant le cours de la presente année même par avance ainsi qu'il avisera pourvu qu'il satisfasse dans les dits termes ez mains du dit sieur de la Boissiere tresorier des Etats, et faute à lui d'y satisfaire, elles demeureront à sa perte bien entendu

neanmoins qu'il ne pourra sous pretexte des dites avances exiger aucun intérêt des contribuables qu'apres les termes echus en justifiant des diligences faites pour le payement.

Seront, les proces verbaux de contraintes, ventes de meubles et autres diligences concernant le recouvrement de la capitation, faits sur papier ordinaire et non timbré sans sceau ni controle et les frais en seront payés aux huissiers et sergens qui les auront faits suivant le tarif de la Province, sans qu'il soit besoin d'autre ordonnance. Fait double dont une expedition sera remise audit sieur du Lerin Morice receveur des fouages extraordinaires de l'evêché de Vannes pour en faire le recouvrement et l'autre au bureau du dit sieur de la Boissiere tresorier des Etats pour rapporter au soutien de son compte de la dite capitation, arrêté au bureau de la commission à Rennes le dix huit juin mil sept cens quarante.

[Signé :] Labbé du Vauroüault de St Gilles Duvantaye
 Daillin